

Délibération du 24 Mars 2023

délibération **N°2023-14 C**

objet **Communication du Rapport Social Unique sur les données de l'année 2021**

- Date de convocation : le 17 mars 2023
- Date de publication : le 31 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni le 24 mars 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2^{ème} étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 25

- Etaient présents : 19

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise	SOLLIER Romain
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	REYNAUD Claude
	PERRIER Jean-Claude
	JACOB Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio de droit commun : 2

THEVENON Raphaël ; CARDE Daniel.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à THEVENON Raphaël

BOIX-NEVEU Arthur donne pouvoir de vote à BENEVISE Marie

Délégués excusés : 6

SARTORI Walter ; FRAISSARD Jean-Claude ; RUFFIER-LANCHE René ; MAITRE Florian ; SANDFORD Erica ; BADIN Benoît.

Délégués absents : 8

DAL BIANCO Serge ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; LAURENT Philippe.

Délibération du 24 Mars 2023

délibération **N°2023-14 C**

objet **Communication du Rapport Social Unique sur les données de l'année 2021**

Monsieur Denis BLANQUET, Vice-Président en charge des ressources humaines, expose que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, s'applique désormais à Savoie Déchets, et devra être produit tous les ans, en lieu et place du Bilan Social qui était élaboré jusqu'à présent tous les deux ans.

Ce document rassemble les données essentielles à la détermination des lignes directrices de gestion, qui fondent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

La synthèse du rapport social unique transmis le 10 février 2023 au Centre de gestion, sur la base des données sociales de l'année 2021 (cf annexe) a été présentée pour avis au Comité Social Territorial du 10 mars 2023 et a recueilli un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel présents.

L'année 2022, avec la transformation du syndicat en SPIC, ayant marqué un tournant majeur quant à la gestion des ressources humaines du syndicat, la présentation du RSU en CST a été complétée d'un état du personnel et des postes au 1^{er} mars 2023, dont voici les éléments principaux :

- Concernant les effectifs :

Si le nombre total d'agents a peu évolué, la possibilité offerte par le statut de SPIC de recruter des agents de droit privé a fortement fait évoluer la répartition des agents par statut. Ainsi, au 1^{er} mars 2023, Savoie Déchets compte 38 agents privés pour 56 agents publics. La répartition public/privé devrait atteindre l'équilibre dans le courant de l'année 2023 avec la poursuite des transformations de contrat (au libre choix des agents) et les nouveaux recrutements. Le rapport devrait ensuite s'inverser progressivement au fil des années jusqu'à ce que les agents privés deviennent majoritaires.

Il est ainsi essentiel de lancer le projet de construction de l'accord d'entreprise propre à Savoie Déchets, qui permettra de préciser les dispositions de la convention collective et de poursuivre les travaux d'harmonisation des statuts publics et privés.

Nombre d'agents		
	2021	2023
	91	96
Répartition par statut		
	2021	2023
Fonctionnaires	47	44
CDD/CDI publics	44	10
CDD/CDI privés	0	42

- Concernant le nombre de postes créés au sein de Savoie Déchets :

Afin d'avoir une vision pleine et entière des besoins de personnel du syndicat et d'affiner la prospective budgétaire, chaque besoin permanent sera désormais retranscrit dans le tableau des emplois, même si le besoin est aujourd'hui pourvu par un agent intérimaire ou dans le cadre d'une prestation de service.

Ce travail fait, voici la synthèse des postes au 1^{er} mars 2023 :

Savoie Déchets compte **108 postes** avec la répartition suivante :

Axiome : 20 postes

Centre de tri : 38 postes (dont 4 localisés à Gilly Sur Isère)

UVETD : 50 postes

Sur ces 108 postes, voici l'évolution du recours à l'intérim et à des prestations de service :

Nombre de postes occupés par des intérimaires		
	2021	2023
Gilly	3	3
CDT Chambéry	3	3
Axiome	1	0
UVETD	8	5
TOTAL	15	11

- En matière de recrutements :

L'année 2022 a été marquée par la relance des recrutements sur les postes occupés jusqu'à présent par des agents intérimaires faute de candidats. Ces recrutements ont été rendus possibles par la modernisation des procédures de recrutement, par un travail conséquent sur la marque employeur du syndicat et par la refonte des grilles de rémunération. Le ratio entre le nombre de départs du syndicat et le nombre d'arrivée de nouveaux agents est redevenu positif.

Répartition arrivées - départs	
2021	2023
13 - 13	19 - 16

La stratégie RH en matière de recrutement pour les années à venir sera :

- La poursuite de l'analyse des organisations de travail existantes et des besoins
- L'ouverture des postes au recrutement afin de réduire le recours à l'intérim et à la prestation de service chaque fois que cela sera possible et pertinent
- La poursuite des actions engagées pour dynamiser l'image et l'attractivité du syndicat

- En matière de répartition Homme – Femme :

Il est possible de constater une légère augmentation du nombre de femmes au sein du syndicat. La part importante des hommes parmi les effectifs est corrélée à la typologie des métiers de Savoie Déchets. Il est néanmoins important de noter que, dans le cadre des procédures de recrutement, les candidatures féminines sont étudiées de manière strictement similaire aux candidatures masculines, et que l'ensemble des conditions sont remplies sur les différents sites pour permettre d'accueillir des femmes dans les équipes.

Répartition Homme Femme	
2021	2023
82% - 18%	80% - 20%

Répartition filière Tech - adm	
2021	2023
88% - 12%	72% - 28%

- Concernant la pyramide des âges :

L'âge moyen des agents de Savoie Déchets a légèrement baissé pour se situer en début d'année 2023 à 43.5 ans. Cette baisse reflète l'arrivée d'agents jeunes dans le cadre des recrutements, notamment par le biais des contrats d'apprentissage, dont le nombre est passé de 1 à 4. Une politique volontariste d'accueil de jeunes au sein de Savoie Déchets sera poursuivie. En effet, que ce soit par l'intermédiaire de l'apprentissage, des stages ou des services civiques, l'accueil de jeunes est un levier essentiel pour faire connaître notre secteur d'activité, pour susciter des vocations et développer notre marque employeur.

Age moyen	
2021	2023
44,76	43,53
Nombre d'apprentis	
2021	2023
1	4

L'année 2023 va permettre d'affiner les lignes directrices de gestion et la stratégie pluriannuelle des ressources humaines sera présentée dans le courant du 1^{er} semestre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu la synthèse du RSU annexée ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 mars 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte de la communication du Rapport social unique sur les données de l'année 2021.

Le Secrétaire de Séance,
Christian RAUCAZ



La Présidente,
Marie BENEVEISE

